



Aide carburant

Aide carburant pour les travailleurs

Face à la hausse des prix du carburant, l'État met en place une indemnité exceptionnelle de 50 € destinée aux travailleurs aux revenus modestes utilisant leur véhicule personnel pour se rendre au travail ou dans le cadre de leur activité professionnelle.

Qui est concerné ?

Travailleurs avec des revenus modestes

Utilisation régulière de la voiture (au moins 15 km domicile-travail ou 8 000 km/an pour le travail)

Comment en bénéficier ?

La demande est à effectuer en ligne, via votre espace personnel sur le site des impôts.

Rendez-vous sur : impots.gouv.fr

Munissez-vous de votre carte grise et des informations liées à votre activité.

Une attestation sur l'honneur vous sera demandée.

Le versement de l'aide intervient sous environ 10 jours après validation.